



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Date de convocation :
29 mars 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. BLIAUT à M. SALAK, M. BOUCHONNET à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, Mme FERNANDES à Mme FOURNIER et M. MATEU à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : Mme BUREAU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

046/2023 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE MER – ÉCOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL

7.5.2 Attribution

Mme CLEMENT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1er alinéa), L 1611-4 et L 2121-29 (1er alinéa),

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'École primaire Marcel Pagnol afin d'organiser une classe de mer qui se déroulera à Meschers-sur-Gironde du 22 au 26 mai 2023 pour les 45 élèves des classes GS/CE2 et CM1/CM2 de l'École primaire Marcel Pagnol,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires » du 23 mars 2023, sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de vingt-six euros (26,00 €) par enfant, soit pour 45 enfants, un montant de mille cent soixante-dix euros (1 170,00 €), après examen de la demande,



Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à la Coopérative Scolaire Marcel Pagnol pour l'organisation d'une classe de mer qui se déroulera à Meschers-sur-Gironde du 22 au 26 mai 2023 pour les 45 élèves des classes GS/CE2 et CM1/CM2 de l'École primaire Marcel Pagnol ;
- De dire que la commune se réserve la possibilité de réduire le montant de la subvention à hauteur de 26 € par enfant partant, si les effectifs étaient inférieurs à 45 enfants ;

- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

 **Le Maire,**

Jean-Louis SALAK

 **secrétaire de Séance,**

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 19 / AVRIL / 2023